

ANNEE 2017
DELIBERATION N°

20170056

SEANCE PUBLIQUE DU 27 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 19 décembre 2017

Date d'affichage : 22 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Vote : 16 (dont 3 procurations)

Pour : 16 (dont 3 procurations)

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 décembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ms Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS, Michel GONY.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Claude YAOUANC (pouvoir à Mme BONZON), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme GAY), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS) Non signée par Mme Vigier

Absents excusés :

Ms Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

Objet : Conventions de servitudes et de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, et plus particulièrement, de la Place Saint Barthélémy, il est nécessaire d'implanter un poste de distribution publique et des lignes électriques souterraines, nécessaires au fonctionnement de ce poste.

L'ensemble serait posé sur la parcelle communale cadastrée section AB n°0014.

Pour ce faire, ENEDIS sollicite la commune pour la signature :

- d'une convention de servitude pour l'établissement de 7 canalisations souterraines sur une largeur de 3 mètres et une longueur totale d'environ 226 mètres, et de toute autres opérations si rattachant, énumérées dans la convention jointe en annexe ;

- d'une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique pour l'occupation de 25m² de terrain sur la parcelle communale susmentionnée.

Ces conventions sont conclues à titre gratuit, et seront authentifiées aux frais d'ENEDIS auprès de leur notaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** la convention de servitudes entre la commune de Bassussarry et ENEDIS pour les travaux précités ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Paul BAUDRY.

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 22/12/2018